

**CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE  
ANIMATEUR DE LOISIR SPORTIF (CQP ALS)**

**HABILITATION DE L'ORGANISME DE FORMATION ET DE MISE EN OEUVRE  
DE LA FORMATION**

*A adresser à L'UFOLEP NATIONALE, POLE FORMATION, par délégation de la CPNEF SPORT*

Je soussigné (e) :

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

Représentant(e) légal(e) (président(e) ou personne dûment mandaté(e)) de l'organisme suivant :

Nature de l'organisme :

- Etablissement public de formation
- Organisme de formation privé relevant d'une association affiliée au porteur de projet
- Organisme de formation privé autre

Numéro d'enregistrement de l'organisme de formation conformément aux articles L.6351-1 et R.6385-1 et suivants du Code du travail : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... Télécopie : .....

Courriel : .....

**SOLLICITE L'HABILITATION COMME ORGANISME DE FORMATION AU CQP « ALS » ET M'ENGAGE, DUMENT MANDATE(E) POUR CE FAIRE PAR L'ORGANISME QUE JE REPRESENTE, A :**

- Respecter le règlement du CQP « ALS »,
- Transmettre toutes les modifications apportées à la proposition établie lors de l'habilitation de l'organisme de formation,
- Informer en temps utiles les autorités de la fédération UFOLEP des sessions de formation projetées (projets annuels de formation et modifications éventuelles en cours d'année),
- Transmettre aux autorités fédérales la liste des formateurs impliqués dans les formations au CQP accompagnée de leur attestation individuelle d'habilitation ou, à défaut, de leur demande d'habilitation,
- Autoriser périodiquement la participation de ces formateurs aux réunions ou aux sessions de perfectionnement des formateurs,
- Rendre compte aux autorités fédérales du déroulement des formations (bilan annuel selon modèle),
- Répondre favorablement à toute demande d'information complémentaire ou d'évaluation

sur

site émanant des autorités fédérales, agissant en tant que délégué pour la mise en œuvre de la certification,

- Transmettre à la demande des autorités fédérales un suivi de cohortes des certifiés,
- Suspendre ou arrêter toute action de formation à la première injonction des autorités fédérales ou de la CPNEF Sport en application de l'annexe 4 du présent règlement (cahier des charges d'habilitation et de mise en œuvre de la formation).

FAIT à ..... Le : ...../...../.....

Signature précédée de la mention manuscrite  
« Lu et approuvé »

Cachet de l'Organisme de Formation